

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Commission santé, sécurité et conditions de travail Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle

ifDSp institut de formation
en droit social de Paris

Au cœur du droit, au service des élus

Commission santé, sécurité et conditions de travail Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle

2

3



COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Cette formation permet de comprendre la constitution du revenu à la retraite et de situer la place des Plans d'épargne retraite (PER), réorganisés notamment par la loi dite PACTE. Elle vise à rendre lisibles des dispositifs souvent techniques, en partant des notions fondamentales (répartition/capitalisation, cotisations définies/prestations définies) puis en détaillant les règles communes à l'ensemble des PER (acteurs, gestion, cas de sortie anticipée).

Le parcours approfondit ensuite les PER d'entreprise (PER collectif – PERcol, et PER obligatoire – PERo) : modalités de mise en place, fonctionnement, et conditions de sortie à la retraite. L'objectif est de permettre aux participants de savoir expliquer ces dispositifs et d'en appréhender le statut social et fiscal, afin d'éclairer les choix et échanges liés à la protection sociale et à l'épargne retraite dans l'entreprise, notamment dans une logique d'information et de dialogue.

Toutes nos formations sont fractionnables et personnalisables

Renseignements et inscriptions au 01 53 82 01 00 ou 06 66 05 02 53 - www.ifdsp.fr

©IFDSP • Formations 2024

Objectifs de la formation

- Comprendre les définitions juridiques des AT, accidents de trajet et MP
- Connaître les démarches de déclaration et les rôles des différents acteurs
- Identifier les conséquences pour les salariés et pour l'employeur
- Participer à la prévention de ces risques professionnels



DURÉE : 4H (SENSIBILISATION) OU 1 JOUR (FORMATION APPROFONDIE AVEC CAS PRATIQUES)
PUBLIC : MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL DU CSE
PRÉREQUIS : AUCUN PRÉREQUIS EXIGÉ

Commission santé, sécurité et conditions de travail

Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Programme

Programme

1.1 Introduction et cadre général

Définitions : accident du travail, de trajet, maladie professionnelle

Enjeux humains, économiques et juridiques

Statistiques nationales (INRS / Assurance Maladie)

1.2 L'Accident du Travail (AT)

Définition légale (événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail)

Conditions de reconnaissance (lien au travail, lésion, soudaineté, etc.)

Procédure de déclaration : délai, rôles (employeur, salarié, médecin)

Prise en charge par la sécurité sociale

Conséquences sur le taux de cotisation AT/MP

Étude de cas d'un accident simple

1.3 L'Accident de Trajet

Définition et différences avec l'AT

Conditions de reconnaissance (trajet domicile-travail, lieu de repas, itinéraire normal)

Cas acceptés et refusés par la CPAM

Procédure et précautions à prendre

Étude de cas pratique : itinéraire interrompu ou détourné

1.4 La Maladie Professionnelle (MP)

Définition (maladie causée par l'activité professionnelle)

Tableaux de MP (conditions, délais, exposition)

Maladie hors tableau : reconnaissance via expertise (CRRMP)

Démarches de déclaration et rôle du médecin

Suivi du salarié, inaptitude, reclassement

Exemples : troubles musculo-squelettiques (TMS), stress chronique, exposition chimique

1.5 Introduction et cadre général

Obligation de sécurité (art. L4121-1 du Code du travail)

Responsabilité civile, administrative, pénale

Prévention et traçabilité

Incidence sur le taux de cotisation et gestion du risque

1.6 Cas pratiques & échanges

Analyse d'un accident du travail : que s'est-il passé ?

Simulation de déclaration

Arbre des causes simplifié

Réflexion sur les mesures correctives



Toutes nos formations sont fractionnables et personnalisables

Méthodes pédagogiques

Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, conseils...)

Méthode interrogative (Quiz, QCM...)

Méthode co-active (échange et interactions, jeux de rôle, formalisation d'un plan d'action)

Évaluations

Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs

Évaluation de satisfaction à chaud



ifDSP

institut de formation
en droit social de Paris

106, rue de Patay
75013 PARIS

01.53.82.01.00
06.66.05.02.53

contact@ifdsp.fr

